

Le Président du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne,

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2026-21 du Comité Syndical en date du 02 juin 2026 portant délégation au Président de certaines attributions énumérées à l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu l'arrêté n° 01/2026 en date du 03 juin 2026 portant délégation de fonction et de signature au 1^{er} Vice-Président du Syndicat Mixte, pour toutes les affaires concernant la partie du site des Portes de l'Orne située sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle,

Vu la décision du Comité Syndical N° 2022-29 en date du 19 octobre 2022 portant détermination du montant des redevances d'occupation des locaux du bâtiment le « Cap'Orne », situé sur le site des Portes de l'Orne, rue du Vieil Amnéville à AMNÉVILLE,

Vu la décision du Comité Syndical N° 2023-08 en date du 1^{er} février 2023 portant détermination du montant des redevances d'occupation des locaux du bâtiment le « Cap'Orne », situé sur le site des Portes de l'Orne, rue du Vieil Amnéville à AMNÉVILLE (annulation et remplacement de la délibération N° 2022-29),

Vu la demande de location présentée par l'APEI des Vallées de l'Orne et de Moselle, dont le siège est situé 5 rue Molitor 57360 AMNEVILLE, représentée par Monsieur Xavier MARLIN en sa qualité de Directeur Général,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : de signer une convention pour la mise à disposition des locaux situés dans le bâtiment le « Cap'Orne » - rue du Vieil Amnéville à AMNÉVILLE, avec l'APEI des Vallées de l'Orne et de Moselle, dont le siège est situé 5 rue Molitor 57360 AMNEVILLE,

Article 2 : que la location concerne l'amphithéâtre du Cap'Orne,

Article 3 : que les locaux seront mis à disposition le mardi 22 septembre 2026 de 13h30 à 18h,

Article 4 : que le montant de la location s'élève à 234 €.

Rombas, le 15 juin 2026

Pour le Président,
Le 1^{er} Vice-Président,



Lionel FOURNIER

Accusé de réception en préfecture
057-200056190-20260615-DP2026-18-AU
Date de télétransmission : 17/06/2026
Date de réception préfecture : 17/06/2026